

rappport

**Quelle politique régionale en matière
d'enseignement supérieur et de recherche
pour renforcer les coopérations entre le
monde de la recherche et de l'innovation
et celui des PME/TPE franciliennes ?**

21 mai 2015

Rapport présenté au nom de la commission
Education, formation, enseignement et recherche
par **Jean-Luc TUFFIER**

Sommaire

1. Champ de l'auto-saisine	4
2. Un diagnostic globalement partagé.....	4
2.1 L'enseignement supérieur.....	4
2.2 La recherche.....	6
2.3 L'innovation dans les PME : le paradoxe francilien	7
2.4 Le projet de CPER 2015-2020.....	8
3. Des actions stratégiques menées en Ile-de-France.....	9
3.1 La Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI).....	9
3.1.1 Objectifs de la SRDEI	9
3.1.2 Contenu de la SRDEI	10
3.1.3 Principaux outils financiers de la SRDEI	10
3.1.4 La mise en œuvre de la SRDEI (2011 – 2013)	11
3.1.5 Des moyens financiers renforcés.....	15
3.2 La Stratégie régionale d'innovation (SRI).....	15
3.3 Les pôles de compétitivité	16
3.4 Paris-Région Entreprise, plate-forme publique de service aux PME/PMI	17
3.5 L'OIN Paris Saclay	17
4. Les attentes des acteurs	19
4.1 Au niveau de l'enseignement supérieur et des TPE / PME	19
4.1.1 Pour une ouverture de l'ESR sur l'entreprise	19
4.1.2 Pour un renforcement des relations.....	20
4.2 Au niveau des dispositifs de financement	22
4.2.1 Des « outils » à évaluer	22
4.2.2 Quelle politique de financement ?.....	23
4.3 En faveur d'une politique régionale.....	24
Conclusion	26

Remerciements

M. TUFFIER, rapporteur, tient à exprimer sa gratitude à l'ensemble des personnalités et institutions qui ont bien voulu contribuer à la préparation de ce rapport :

Mme Marie Pierre COMETS, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises au CNRS ;

M. Laurent DISDIER, chef du département Capteurs signal et Informations au CEA ;

Mme Sabine ENJALBERT, directrice générale du Centre Francilien de l'Innovation (CFI) ;

M. Gabrielle FIONI, directeur des sciences de la matière au CEA ;

M. Philippe CHODERLOS de LACLOS, directeur du CETIM ;

M. Jean-Pierre MATTEI, Directeur de D.J.P ;

M. Bao N'GUYEN-HUY, délégué régional à la recherche et à la technologie, à la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie d'Ile-de-France ;

M. Jean-Paul PAPIN, directeur scientifique du CETIM ;

M. Jean-Paul PLANCHOU, Vice-Président de la Région Ile de France en charge du Développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

M. le docteur Lionel PUJOL, Directeur de DIDEROT Valorisation à l'Université Paris – Diderot ;

Mme Laure REINHART, directrice générale déléguée d'OSEO ;

M. Sébastien ROUSSEL, Président Directeur Général de Pegastech ;

M. Daniel STEINMETZ, de la SNTRS CGT ;

M. Pierre VELTZ, Président Directeur Général de l'établissement public Paris-Saclay ;

M. Jean-Pierre VIGOUROUX, chef du service des affaires publiques au CEA ;

M. Gérard LEHMANN, membre associé.

Il remercie le groupe de travail issu de la commission Education, formation, enseignement et recherche 2010-2013, composé de : Mesdames Dominique DHOOGHE et Nicole SERGENT et Messieurs Benoît EURIN, Xavier FERNAGU, Bruno JOUVENCE, Gérald LEHMANN, André ROUQUIE.

La commission a effectué 13 auditions du 10 mai 2012 au 26 mars 2013, puis encore une audition en avril 2014. Le groupe de travail s'est déplacé pour entendre les directeurs du CEA.

1. Champ de l'auto-saisine

L'étude¹ a pour objet de déterminer comment la Région peut favoriser et promouvoir les partenariats possibles entre les organismes de recherche, l'enseignement supérieur et le monde des entreprises, afin de permettre un développement économique de l'Ile-de-France tout en valorisant les compétences des organismes de recherche et l'image de l'enseignement supérieur.

Pour ce faire, ce rapport se propose :

- de dresser un état des lieux du monde de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation en Ile-de-France ;
- d'identifier les acteurs régionaux, ou nationaux agissant en Ile-de-France, dans le domaine de la recherche appliquée au bénéfice de l'entreprise ;
- d'évoquer les outils qui, au sein de la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) adoptée en 2011, permettent aux PME / TPE de bénéficier des recherches menées au sein des établissements d'enseignement supérieur franciliens ;
- de recueillir les attentes des différents acteurs et de proposer des pistes de réflexion pour y répondre en lien avec les compétences de la Région en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

De déterminer enfin comment la Région peut valoriser le travail des organismes de recherche et d'enseignement supérieur.

2. Un diagnostic globalement partagé

En Ile-de-France, les PME / TPE se trouvent en face d'un **système complexe d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation**. Cette complexité, en particulier au niveau des activités de recherche, rend la visibilité de l'offre difficile et complique les synergies nécessaires entre les PME / TPE et le monde universitaire et de la recherche.

2.1 L'enseignement supérieur

L'Ile-de-France compte de nombreux établissements d'enseignement supérieur², avec une grande variété de statuts : universitaire, privé, consulaire, établissements publics locaux d'enseignement (EPL³), centres de formation des apprentis (CFA)...

Ainsi les effectifs de l'enseignement supérieur à la rentrée de 2012 sont⁴ :

- universités : 362 000 (25 % des effectifs métropolitains) ;
- instituts universitaires technologiques (IUT) : 17 700 (15 % des effectifs métropolitains) ;
- sections de techniciens supérieurs : 45 300 (18 % des effectifs métropolitains) ;
- classes préparatoires aux grandes écoles : 26 400 (33 % des effectifs métropolitains) ;
- formations d'ingénieurs : 31 900 (24 % des effectifs métropolitains) ;
- écoles de commerce et de gestion : 43 500 (33 % des effectifs métropolitains) ;
- autres écoles et formations d'enseignement supérieur : 128 400 (37 % des effectifs métropolitains).

¹ Note de cadrage du 3 septembre 2014.

² Principales sources : Chiffres clés de la Région Ile-de-France 2014 – Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU), Document Etat/Région d'orientations stratégiques du CPER 2014-2020, Travaux sur la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) conduits en 2010 en collaboration avec l'Etat et à la demande de la Commission Européenne, Comptes rendus des auditions du CESER.

³ Etablissement Public Local d'Enseignement : concerne les lycées qui accueillent des classes post-bac : classes préparatoires aux grandes écoles, BTS (brevets de techniciens supérieurs).

⁴ Données arrondies de l'IAU : chiffres clés 2014.

Soit au total 635 400 étudiants (27 % des effectifs métropolitains) répartis, sans que l'énumération ci-après, se veuille exhaustive, dans :

- une vingtaine d'universités et de grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- une quarantaine d'écoles d'ingénieurs ;
- une soixantaine d'écoles de commerce ;
- une cinquantaine d'hôpitaux organisés en 12 groupes dont le 1^{er} Centre hospitalier européen ;
- une centaine d'écoles spécialisées en art, architecture, écoles normales supérieures et vétérinaire, établissements de culture scientifique et technique...

Le nombre d'étudiants présents dans la région pris tout seul n'est pas un indicateur suffisant pour comprendre toute la puissance technologique et d'innovation de la Région. La connaissance du nombre d'étudiants au sein de chaque filière et de leur « niveau » d'études constitue des indicateurs complémentaires.

L'Ile-de-France compte ainsi 137 000 étudiants en sciences et technologies à l'université (Instituts universitaires technologiques inclus), 32 000 élèves ingénieurs, 48 000 étudiants en médecine et santé, 9 000 doctorants en sciences.

Bien sûr la recherche et l'innovation ne se limitent pas aux étudiants scientifiques et technologiques, l'enseignement supérieur et la recherche se caractérisant également en Ile-de-France par le fait d'y trouver la quasi-totalité des disciplines avec un fort potentiel de recherche. Les humanités et sciences sociales⁵ représentent, au sein des universités, 56 % des effectifs étudiants et 45 % des enseignants. Les sciences humaines et sociales contribuent d'autant plus à l'excellence de la recherche française qu'elles sont mises en synergie avec les autres sciences.

La création des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et celle, en cours, de huit Communautés d'universités et d'établissements (COMUE) devraient permettre de mieux structurer l'enseignement supérieur et la recherche et de mieux l'organiser.

Ceci favorise ainsi, à la fois une recherche fondamentale orientée à l'international, et une recherche plus appliquée orientée vers les entreprises permettant la maturation et la valorisation, au travers des sociétés d'accélération de transfert de technologies (SATT) et des pôles de compétitivité.

Les PRES ont été créés par la loi Recherche en 2006 pour faciliter la coopération entre les différents acteurs de la recherche. Instruments de coopération conçus comme des groupements d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur, les PRES visaient à renforcer l'efficacité, la visibilité et l'attractivité du système d'enseignement supérieur et de recherche français, notamment à l'étranger.

Ils n'avaient pas pour objet d'aboutir aux fusions des établissements, bien que le processus ait conduit à certains regroupements, mais à un partenariat stratégique entre les établissements membres qui mutualisaient certaines compétences et certains moyens.

Les PRES visaient à rassembler, dans un cadre territorial, régional ou interrégional, des établissements publics d'enseignement supérieur et des grandes écoles afin de constituer des pôles de recherche et d'enseignement cohérents au sein desquels pouvaient être créées des écoles doctorales communes. Ces PRES ont adopté dans leur grande majorité le statut juridique d'EPCS (établissement public de coopération scientifique), d'autres celui de fondation de coopération scientifique (FCS).

Entre 2006 et 2013, 9 PRES se sont ainsi constitués en Ile-de-France, auxquels doivent se substituer 8 COMUE.

⁵ Selon la Fondation Européenne de la Science, le vocable « sciences humaines et sociales » recouvre les disciplines suivantes :

- sciences humaines : anthropologie, archéologie, ethnologie, études anciennes, études sur le genre, histoire, histoire de l'art, histoire et philosophie des sciences, linguistique, littérature (française et étrangères), musicologie, études orientales et africaines, philosophie, psychologie et sciences cognitives, sciences des religions et théologie ;
- sciences sociales : démographie, droit, géographie, gestion, sciences économiques, sciences politiques, sociologie.

Les COMUE ont pour objet de coordonner les offres de formation et les stratégies de recherche et de transfert des établissements publics d'enseignement supérieur sur un territoire donné. En tant qu'établissement à part entière, elles peuvent délivrer des diplômes. La création de l'établissement est approuvée par décret.

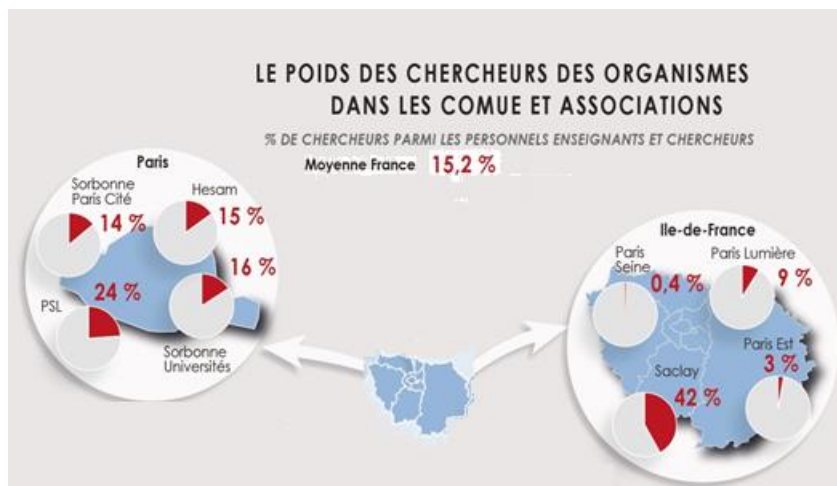
Huit COMUE sont en cours de création dans notre Région, dont 5 dans le ressort de l'Académie de Paris : Hautes études Sorbonne arts et métiers (HéSam), Sorbonne Universités, Université Sorbonne Paris Cité, Paris Sciences et Lettres (PSL) et Université Paris Lumières. Les trois autres sont : Université Paris Est, Université Paris Grand Ouest et Université Paris Saclay.

2.2 La recherche

Au début des années 1980, la recherche francilienne représentait 55 % de la recherche française. Si l'Ile-de-France est toujours la 1^{ère} région de France, elle ne représente plus aujourd'hui que 38 % (secteur public) à 43 % (secteur privé) des dépenses de recherche et 30 % (recherche publique) à 40 % (recherche privée) en nombre de chercheurs. Cette évolution traduit davantage les efforts engagés de longue date par les pouvoirs publics pour développer la recherche et la R&D (recherche et développement) en régions qu'un réel recul en Ile-de-France.

En ce qui concerne les COMUE, c'est Paris-Saclay qui accueille, au niveau national, le plus grand nombre d'organismes de recherche (6), suivi de Sorbonne Paris Cité (5) et de Sorbonne Universités (4).

En outre, dans 4 COMUE franciliennes, les organismes représentent au moins un tiers des membres (ou associés renforcés). Il s'agit de Sorbonne Paris Cité (38 %), Sorbonne Universités (36 %), Paris Lumière (33 %) et Saclay (31 %).



Avec Midi-Pyrénées, l'Ile-de-France est l'une des deux régions françaises à se rapprocher de l'objectif de la stratégie de Lisbonne qui est de consacrer 3 % du Produit intérieur brut (PIB) aux dépenses de R&D.

Autre indicateur du poids de la recherche en Ile-de-France : le Crédit impôt recherche (CIR).

Notre Région compte 1/3 des entreprises ayant utilisé ce dispositif sur notre territoire, et 62 % du montant en euros des demandes de crédit liés à ce dispositif⁶, en notant cependant que les PME régionales ne profitent que de 20 % des crédits alloués alors qu'elles représentent 70 % des bénéficiaires.

Le CIR profite beaucoup plus aux grandes qu'aux petites et moyennes entreprises.

Au regard des indicateurs en matière de dépôt de brevets, avec 38 % du total national, et de transfert de technologie, la recherche francilienne, qui compte aussi 36 % des doctorants français, dont 45 % en sciences exactes, est puissante.

⁶ Source : travaux préparatoires à la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation – SRDEI.

L'Ile-de-France apparait toutefois moins performante dans ce domaine que d'autres régions françaises et européennes.

L'Ile-de-France est la 1^{ère} région européenne, avec plus de 2,1 millions d'emplois, dans les secteurs à forte Intensité de connaissance (SFIC) et 321 000 emplois dans les SFIC de haute technologie.

La part de la population active de niveau bac + 3 et plus y est de 30 % (16 % en province). Pourtant, en termes de créations d'entreprises à potentiel et d'innovation, comparé à ceux d'autres régions françaises et étrangères, le système francilien offre un rendement qui n'est pas en rapport avec ce substrat scientifique.

Les PME franciliennes (50 à 249 salariés) plus nombreuses en Ile-de-France (21 % des entreprises) qu'en province (14 %) sont sous-représentées dans les secteurs les plus innovants et manifestent une faible propension à innover et à rechercher des coopérations (déficit de coordination et de relations transversales).

On peut relever que si l'Ile-de-France accueille environ 80 000 chercheurs, seules 100 start-up par an sont issues du monde de la recherche.

Il ne faut pas pour autant en tirer des conclusions trop rapides, les exemples de clusters mondiaux efficaces (Boston, Silicon Valley ou Hyderabad) montrent que le nombre de chercheurs sur un territoire n'est pas la seule donnée déterminante. La qualité de l'environnement entrepreneurial dans lequel ils évoluent l'est tout autant, sinon davantage, pour développer des brevets qui conduisent à des licences exploitables ou à la création d'entreprises.

Le ratio du volume du capital-risque rapporté au PIB, qui est de l'ordre de 0,05 % en Ile-de-France, représente de 0,3 à 0,5 % dans le Grand Londres et de 1 à 1,5 % sur la côte ouest des Etats-Unis.

Si les projets sont nombreux, les montants financés par le capital-risque restent faibles et l'accès aux soutiens publics est rendu difficile en raison de la complexité de leur organisation. Cette pénurie du capital-risque n'est probablement pas sans liens avec les fondamentaux économiques nationaux.

On peut dès lors s'interroger sur la capacité de la Région à pallier cette pénurie dans un contexte budgétaire contraint.

Alors que 14 % des PME de province déclarent recevoir un financement local ou régional, ce pourcentage tombe à 3 % en Ile-de-France.

Les PME franciliennes se trouvent face à une multiplicité de l'offre (Région, départements, établissements publics de coopération intercommunale, chambres de commerce et d'industrie, communes) et des procédures d'attribution, souvent lourdes, qui l'accompagnent.

Si elles progressent, les initiatives pour créer un guichet unique et simplifier l'accès aux aides publiques sont encore imparfaites et leur impact ne pourra que très difficilement compenser les effets d'une politique du crédit malthusienne et d'une politique économique européenne davantage orientée vers la valorisation d'une richesse passée (la rente) que vers la création d'une richesse future (l'investissement).

2.3 L'innovation dans les PME : le paradoxe francilien

Une enquête⁷ menée en juin 2012 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a mis en évidence la situation paradoxale des PME franciliennes dans leurs relations avec l'enseignement supérieur et la recherche.

En effet, si, en Ile-de-France, les entreprises des services technologiques de 250 salariés ou plus sont plus nombreuses et innover plus qu'en province (83 % contre 78 %), ce n'est pas le cas des PME. Ces dernières ont une propension à innover relativement faible, compte tenu du potentiel régional en matière de recherche et développement (R&D).

⁷ « L'innovation dans les PME des services technologiques : le paradoxe francilien », Insee, juin 2012.

Malgré un capital humain en conception-recherche très riche, 58 % des PME franciliennes des services technologiques déclarent innover au sens large contre 67 % en province.

A caractéristiques comparables, c'est à-dire à secteur, taille de marché, taux d'investissement et effectifs identiques, une PME des services technologiques de province a 2,3 fois plus de chances d'innover, au sens large, qu'une entreprise francilienne.

De même, les PME de province investissent plus fréquemment dans la R&D menée au sein de l'entreprise que les PME franciliennes : 83 % des PME de province contre 76 % pour les PME franciliennes. Concernant la R&D externalisée, l'écart est de 5 points en faveur des entreprises de province.

Ce déficit d'innovation des PME franciliennes s'explique en partie par des partenariats entre entreprises et organismes de recherche publique moins développés qu'en province, mais aussi par un accès plus limité à des aides financières externes publiques ou privées, même si, en Ile-de-France comme en province, l'activité d'innovation est le plus souvent autofinancée (plus de neuf entreprises sur dix).

Les entreprises franciliennes indiquent d'ailleurs bénéficier moins souvent d'aides financières externes pour les activités d'innovation : seul un quart des PME franciliennes déclare ainsi avoir perçu entre 2006 et 2008, des aides publiques (principalement constituées du Crédit impôt recherche⁸), pour des activités d'innovation.

De même, parmi les entreprises franciliennes ayant réalisé des innovations technologiques, seules 17 % ont indiqué bénéficier de soutiens financiers externes privés, contre 24 % pour les entreprises de province.

En termes de partenariats, les entreprises franciliennes se distinguent enfin de leurs homologues des autres régions par une moindre coopération avec les universités et les organismes publics de recherche et développement (R&D).

Parmi les entreprises ayant coopéré pour les activités d'innovation technologique, 37 % ont, en Ile-de-France, coopéré avec des organismes de R&D contre 48 % en province.

2.4 Le projet de CPER 2015-2020

Pour corriger cet ensemble de handicaps, l'Etat et la Région Ile-de-France souhaitent mettre en œuvre, dans le cadre du prochain **Contrat de plan Etat / Région (CPER) 2015/2020** :

- **une politique scientifique d'équipements et de valorisation de projets** (notamment en application de la loi Enseignement supérieur et recherche du 22 juillet 2013 qui assigne aux établissements universitaires la mission d'opérer les transferts de technologies) ;
- **une politique immobilière de site** (ou de pôle) permettant de moderniser, regrouper, structurer et partager de grands équipements (Saclay, Condorcet, déménagement de l'université Sorbonne Nouvelle à Picpus, réhabilitation de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort).

Cette politique ne pourra avoir des effets positifs que si elle contribue, notamment par le biais des nouvelles communautés d'universités et d'établissements (COMUE), à :

- **regrouper des acteurs publics parfois éparpillés sur plusieurs sites et à mettre de la cohérence géographique dans ces regroupements ;**
- **coordonner leurs stratégies et leurs orientations technologiques ;**
- **accroître leurs liens avec les sociétés d'accélération de transfert de technologies (SATT) et les pôles de compétitivité, passerelles entre le monde universitaire et celui des entreprises.**

En intervenant dans l'enseignement supérieur et la recherche, l'action de la Région se superpose pour partie à celle de l'État. Plus de budget ESR (enseignement supérieur et recherche) pour la Région ne signifiera donc pas automatiquement plus de cohérence, de concentration et de coordination des moyens.

⁸ Le taux d'accès au des entreprises franciliennes au Crédit Impôt Recherche est inférieur de 8 points à celui des entreprises de province.

3. Des actions stratégiques menées en Ile-de-France

3.1 La Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI)

La Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) adoptée par la Région en juin 2011 part du constat que, si l'Ile-de-France dispose d'atouts nombreux et reconnus (tissu économique diversifié, main-d'œuvre qualifiée, importance de la R&D, qualité des infrastructures, pôle touristique mondial...), elle souffre également de trois faiblesses structurelles que sont la désindustrialisation rapide de son appareil productif, une valorisation sous-optimale de sa recherche, ainsi que des disparités sociales et territoriales particulièrement fortes.

Ces faiblesses ne sont pas nouvelles mais elles deviennent de plus en plus critiques dans un contexte marqué par une crise économique majeure, la montée en puissance des pays émergents ainsi que des contraintes énergétiques et environnementales croissantes.

La SRDEI fait donc du développement de l'innovation sous toutes ses formes au sein des PME franciliennes un de ses axes prioritaires.

3.1.1 Objectifs de la SRDEI

Pour ce faire, la SRDEI a comme objectif :

- de développer, d'ici à 2015, 500 PME/PMI afin qu'elles dépassent le seuil des 50 salariés ;
- de doubler le nombre d'entreprises industrielles de taille intermédiaire (environ 1029 entreprises de taille intermédiaire – ETI – en 2011).

Pour y parvenir, la SRDEI se propose de soutenir l'innovation et d'avoir recours à des outils de financement plus offensifs visant, en particulier, à renforcer les fonds propres des entreprises.

Le tableau suivant⁹ met en évidence des inégalités dans la répartition territoriale des ETI en Ile-de-France, ainsi que la prépondérance des ETI comptant plus de 250 employés.

N° Département	Libellé Département	Tranches d'effectifs													Total général	Total général (%)
		0	1 ou 2	3 à 5	6 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 249	250 à 499	500 à 999	1000 à 1999	2000 à 4999		
75	Paris	6	4	2	3	4	17	20	41	28	205	82	39	29	480	46,6%
77	Seine et Marne	1				1	1		2	2	25	9		2	43	4,2%
78	Yvelines								4	1	26	11	5	2	49	4,8%
91	Essonne						1	1	3	1	24	11	7	1	49	4,8%
92	Hauts-de-Seine	9			1	3	2	5	15	16	88	49	28	16	232	22,5%
93	Seine-Saint-Denis	1				1		5	7	7	30	21	11	4	87	8,5%
94	Val de Marne		1		1			3	3	3	27	16	3	1	58	5,6%
95	Val d'Oise							1	3	2	17	6	1	1	31	3,0%
Total général		17	5	2	5	9	21	35	78	60	442	205	94	56	1029	100%

Répartition des ETI en Ile-de-France par départements et par tranches d'effectifs

⁹ Source Journée d'information CRIES sur les ETI Ile-de-France, avril 2014.

3.1.2 Contenu de la SRDEI

Constatant que l'innovation est plurielle, multi-partenariale et multiforme et que « l'écosystème entrepreneurial n'est pas aussi dynamique que dans les autres grandes métropoles »¹⁰, la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation entend contribuer :

- **au rapprochement du monde de la recherche et de l'entreprise** : soutien aux initiatives de valorisation permettant la maturation/incubation des projets, accompagnement de leurs initiateurs, sensibilisation des chercheurs à l'entrepreneuriat, création de plateformes technologiques mutualisées, encouragement des projets de recherche et développement (R&D) collaboratifs, création de laboratoires communs, de bâtiments mixtes... Les outils ne manquent pas. Encore faut-il que les entreprises les connaissent et puissent y accéder aisément. De même, aider au développement, au sein des TPE et PME, d'une culture de la recherche et des bases de la propriété industrielle. Donner aussi aux financeurs (banques notamment) une vision de la propriété industrielle plus riche, celle-ci ne se limitant pas à la pleine propriété mais intégrant aussi les licences exclusives ;
- **à l'éclosion de nouvelles entreprises** : appui aux incubateurs, aux pépinières et aux hôtels d'entreprises dans l'objectif de faire déboucher les projets de recherche sur une valorisation industrielle et de financer l'amorçage puis le développement ;
- **à la diffusion de l'innovation dans les PME** ;
- **à l'amélioration des mises en relation technologiques de la recherche et des entreprises** via, notamment, le Centre francilien de l'innovation (CFI), devenu Paris Région Entreprises en relevant que cette nouvelle structure coexiste avec d'autres, notamment nationales, et que le rôle de chacune d'elles n'apparaît pas toujours clairement défini.

Cette stratégie s'appuie sur et complète l'action des pôles de compétitivité (cf. § 3.3) et des structures de valorisation des établissements qui ont à jouer un rôle essentiel en la matière.

3.1.3 Principaux outils financiers de la SRDEI

La Région a mis au point de nombreux outils qui bénéficient aussi bien aux entreprises « classiques » qu'aux PME innovantes parmi lesquels le fonds régional de garantie OSEO / Région (prêts participatifs et avances remboursables), les fonds de prêt d'honneur comme Scientipôle initiative, les fonds d'investissements Cap décisif (amorçage et développement) et Ile-de-France Capital ou encore PM'UP qui permet de subventionner des projets de développement.

OSEO, désormais BPI France, exerce 3 métiers complémentaires :

- le soutien à l'innovation ;
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres ;
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires.

BPI France accompagne et finance avec ses partenaires, dont la Région fait partie, des dizaines de milliers d'entreprises.

Pour la seule année 2012, BPI France a financé, en France, près de 84 000 entreprises, ce qui leur a permis d'obtenir 35 milliards d'euros de financements (+ 13 % par rapport à 2011).

L'État et les régions dotent les fonds de garantie et d'innovation. BPI France est également un relais actif de la politique européenne en faveur des PME et de l'innovation.

A côté de ces « outils », les dispositifs d'appui d'initiative régionale, départementale, communale, intercommunale et consulaire foisonnent.

Un exemple parmi d'autres : celui de Paris où coexistent 10 mécanismes pour aider les PME innovantes (Novancia Cc, Le camping, Welcome City Lab, Paris Pionnières, Les Ateliers de Paris, Agoranov, ParisTech Entrepreneurs, Paris Incubateurs Créanova et Creatis).

¹⁰ Audition du VP J-P Planchou par le CESER.

3.1.4 La mise en œuvre de la SRDEI (2011 – 2013)

Depuis l'adoption de la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation¹¹, l'action de la Région en faveur des relations entre l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et les entreprises se traduit, en termes de financement, au sein de trois chapitres du budget régional¹².

En M€ arrondis	2011	Part (%) ES/R/I	2012	Part (%) ES/R/I	2013	Part (%) ES/R/I
INVESTISSEMENTS						
Enseignement supérieur	51,3		41,9		40,5	
Actions économiques transversales et soutien à l'industrie et aux filières prioritaires ¹²	37,4		50,4		42,3	
Recherche et innovation	68,5		52,9		51,8	
Total Investissements	157,2		145,2		134,6	
Total dépenses d'Investissement RIF	1712,6	9,2 %	1639,6	8,9 %	1675,2	8 %
FONCTIONNEMENT						
Enseignement supérieur	8,1		9,0		9,9	
Actions économiques transversales et soutien à l'industrie et aux filières prioritaires ¹²	66,2		60,1		51,1	
Recherche et innovation	32,4		36,1		36,2	
Total Fonctionnement	106,7		105,2		97,2	
Total dépenses de fonctionnement RIF	2428,7	4,4 %	2512	4,2 %	2545	3,8 %
Total Investissements + Fonctionnement	263,9		250,4		231,8	
Total des dépenses d'Investissement et de fonctionnement RIF	4141,3	6,4 %	4151,6	6,0 %	4220,2	5,5 %

Principaux investissements 2011, 2012 et 2013

En M€ arrondis	2011	2012	2013
Enseignement supérieur dont :			
Bibliothèques et vie étudiante	28	9,3	15,5
Opérations immobilières universitaires	23,3	32,6	25
Actions économiques transversales dont :			
Création, reprise, transmission d'entreprises ¹³	23,4	39,7	34,7
Immobilier d'entreprises et ZA	9,6	5,4	6,2
Soutien à l'industrie (programme PM'UP)	NI	3,4	3,4

¹¹ Source : Comptes Administratifs de la RIF.

¹² Hors tourisme, thermalisme, agriculture, artisanat, commerce et services.

¹³ Y compris dotations en capital des différents fonds d'intervention.

Recherche et innovation dont :			
Recherche hors DIM ¹⁴	7	6	9,2
Innovation technologique ¹⁵	8	8,3	7,1
Pôles de compétitivité	12,9	12,6	14,3
DIM ¹⁶	40,6	25,8	21,2

Principales dépenses de fonctionnement 2011, 2012 et 2013

En M€ arrondis	2011	2012	2013
Enseignement supérieur dont :			
Vie étudiante	8,1	9	9,9
Actions économiques transversales dont :			
Soutien création et développement entreprises ¹⁷	5	2,5	3,3
Développement économique des territoires ¹⁸	0,4	0,7	0,4
Economie sociale et solidaire	4	4,3	5,2
ARD, Paris Région Entreprises et autres organisations de développement économique ¹⁹	10,9	12	9,6
Soutien industrie et filières prioritaires – PM'UP ²⁰	NI	8,2	8,7
Recherche et Innovation dont :			
Recherche hors DIM ²¹	4,4	2,4	3,7
Innovation technologique ²²	7,5	8,1	8,6
Pôles de compétitivité	1,5	1,5	1,5
DIM ²³	19	22,4	20,1

En dépensant globalement (investissements + fonctionnement) environ 264 M€ en 2011, 250 M€ en 2012 et 232 M€ en 2013, la Région a respecté un plan de marche qui prévoyait de consacrer 906 M€ sur la période d'exécution de la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation 2011/2014 ; cependant, en pourcentage, **l'effort financier de la Région décroît** (-5,3 % en 2012 par rapport à 2011 et - 7,4 % en 2013 par rapport à 2012) et quelques conclusions peuvent être d'ores et déjà tirées de trois années de mise en œuvre :

- au regard du poids que représentent l'enseignement supérieur, la recherche et l'industrie dans l'économie francilienne, 1^{ère} région française pour ces trois secteurs, **l'intervention régionale peut apparaître faible** : 6,4 % du total des dépenses régionales d'investissement et de fonctionnement en 2011, 6 % en 2012 et 5,5 % en 2013.

¹⁴ Opérations immobilières et d'équipement hors Domaines d'Intérêt Majeur.

¹⁵ Aides à l'innovation des entreprises, aux structures d'appui aux jeunes entreprises innovantes, aux plateformes technologiques et aux projets de développement de technologies écologiquement innovantes

¹⁶ Domaines d'Intérêt Majeur : biologie et santé, physique, chimie, mathématiques, sciences de l'environnement.

¹⁷ Incitations à l'amorçage, appui aux porteurs de projets (2,5 M€).

¹⁸ Aide aux réseaux et projets locaux.

¹⁹ Dont ARD 10,1 M€ en 2011, 10,5 M€ en 2012 et 8,3 M€ en 2013.

²⁰ Affectés au dispositif PM'UP.

²¹ Pôles territoriaux, coopérations scientifiques, allocations de recherche doctorales.

²² Aide aux structures d'appui et d'accompagnement à l'innovation des PME (lieu du Design en Ile-de-France, cluster Optics Valley, Centre Francilien de l'Innovation, diverses structures d'aide à la maturation et l'incubation des projets innovants).

²³ Répartis entre 16 réseaux de recherche (19,7 M€) et le Génopôle d'Evry (2,8 M€).

- en consacrant 2,4 % en 2011 et 2,1 % en 2012 et 2013 de ses dépenses totales d'investissement et de fonctionnement au domaine particulier de la Recherche et de l'Innovation, **la Région Ile-de-France se situe en-dessous de la moyenne métropolitaine** qui est de l'ordre de 3 %.

En 2011, la dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) en métropole représente 2,3 % de son PIB et le budget recherche et technologie (R&T) de l'ensemble des conseils régionaux de métropole 2,9 % de leur budget primitif. En 2011, sur les vingt-deux régions de métropole, seule la région Rhône-Alpes réalise un effort relatif plus important que la moyenne métropolitaine, à la fois en termes de financement de la R&T et en termes d'exécution de la recherche et développement (R&D) par les entreprises et les administrations. Inversement, onze régions se situent sous la moyenne métropolitaine pour les deux indicateurs. On peut faire le même constat s'agissant du ratio de dépenses exprimées en euros par habitant²⁴.

	Part de la DIRD dans le PIB régional (en %)	Part de la R&T dans le budget primitif du conseil régional (en %)
France métropolitaine	2,3 %	2,9 %
Île-de-France	3,0 %	2,4 %
Basse-Normandie	1,3 %	3,1 %
Bourgogne	1,1 %	1,9 %
Centre	1,7 %	2,6 %
Champagne-Ardenne	0,8 %	1,6 %
Haute-Normandie	1,3 %	1,9 %
Picardie	1,3 %	4,6 %
Nord-Pas-de-Calais	0,8 %	1,4 %
Alsace	1,8 %	2,8 %
Franche-Comté	2,9 %	1,7 %
Lorraine	1,3 %	1,8 %
Bretagne	2,0 %	3,8 %
Pays de la Loire	1,2 %	6,2 %
Poitou-Charentes	0,9 %	1,2 %
Aquitaine	1,5 %	8,3 %
Limousin	0,9 %	2,5 %
Midi-Pyrénées	5,1 %	2,0 %
Auvergne	2,3 %	1,2 %
Rhône-Alpes	2,9 %	3,3 %
Corse	0,3 %	1,0 %
Languedoc-Roussillon	2,3 %	1,9 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,0 %	2,7 %

Sources MENESR-DGESIP, Ministère de l'intérieur et Insee

C'est, du reste, la totalité des aides apportées par l'ensemble des collectivités territoriales franciliennes (Région + départements + établissements publics de coopération intercommunale) à la recherche et à l'innovation qui ne semble pas en rapport avec leur poids régional et national (40 % des dépenses françaises de recherche).

²⁴ Chiffres clés de la RIF 2014 – IAU.

Dépenses des collectivités territoriales franciliennes en matière de recherche et de transfert de technologie²⁵

- **En 2011** : 196,9 M€ (dont 130,8 M€ pour le Conseil régional et 51,7 M€ pour les départements) représentant 16,2 % du total des aides territoriales en France.
- **En 2012** : (202,3 M€ dont 138 M€ pour le Conseil régional et 51 M€ pour les départements) représentant 15,1 % du total des aides territoriales en France.
- **En 2013** : (249 M€ dont 181,9 M€ pour le Conseil régional et 67,2 M€ pour les départements et les communes et EPCI) représentant 18,80 % du total des aides territoriales en France (enquête COLLTER)

Cette observation est néanmoins à relativiser dans la mesure où, à elle seule, l'Ile-de-France capte plus de 40 % des dépenses publiques en recherche et transfert de technologie et plus de 50 % des investissements français en recherche et développement (R&D). L'Etat fait beaucoup en Ile-de-France, rendant l'intervention des collectivités territoriales franciliennes plus subsidiaire.

- Le **foisonnement des dispositifs régionaux** (toutes collectivités confondues) **d'intervention et d'organismes « facilitateurs » de transferts et d'accompagnement** rend difficile la perception de ceux qui sont vraiment efficaces et de ceux qui le sont moins, tout comme il est difficile de discerner, parmi les entreprises ou les secteurs de recherche aidés, quels sont ceux qui sont vraiment innovants et dans quels domaines précisément. Lors de son audition par le Ceser, la délégation régionale à la recherche et la technologie (DRTT) a exprimé « l'ambition d'une gouvernance resserrée et à terme unifiée sur des entités aujourd'hui autonomes dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation ».
- Si la Région a élaboré des critères de choix pour la conduite de ses actions en direction des entreprises et de la recherche, ils restent peu lisibles de l'extérieur. Il semble également difficile, pour un observateur extérieur, d'évaluer leur effet. Paris Région Entreprise, par exemple, s'est fixé pour objectif à 3 ans d'accompagner 1 000 entreprises. Si l'objectif est louable, que représentent ces 1 000 entreprises par rapport aux centaines de milliers d'entreprises franciliennes²⁶ ? Malgré des efforts certains de recentrage opérés depuis quelques années, **une impression de saupoudrage et de dispersion subsiste**. Se pose donc la question de **l'évaluation quantitative et qualitative des actions et des investissements de la Région**.

Paris Région Entreprises s'est d'ailleurs fixé comme objectif, pour 2015, la définition de critères permettant une évaluation plus performante.

La question de l'évaluation étant au cœur des préoccupations du Ceser, une telle démarche devra nécessairement être conduite à la Région Ile-de-France, en 2015 en amont de la définition de la prochaine SRDEII (Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation). Selon l'écriture actuelle de la future Loi de décentralisation, celle-ci devrait être prescriptive.

A noter, enfin, l'existence, dans certains départements franciliens, d'agences de développement économique, qui reçoivent des subventions de Paris Région Entreprises (cf. § 3.4).

Le fait qu'elles n'existent pas de manière uniforme sur le territoire régional, mais également qu'elles œuvrent encore de manière isolée et ajoutent ainsi un « guichet » supplémentaire, participent de la difficulté pour les entreprises de s'y retrouver.

²⁵ Chiffres clés de la RIF 2014 – IAU.

²⁶ 941 000 établissements au 1^{er} janvier 2013.

3.1.5 Des moyens financiers renforcés

La Stratégie régionale de développement économique et d'innovation a été évaluée à 906 M€ pour la période 2011-2014, dont 456 M€ pour la création et le soutien des PME/PMI franciliennes²⁷ et 229 M€ pour appuyer des actions de valorisation du potentiel d'innovation : pôles de compétitivité, aides à l'innovation, aides à la maturation et à l'incubation... S'ajoutaient le soutien à l'aménagement numérique (83 M€), à l'immobilier d'entreprises et à l'écologie industrielle (65 M€) ainsi que la poursuite de l'aide aux PACTE²⁸ régionaux et locaux (9 M€).

Il est difficile, dans le cadre d'un budget contraint et des compétences obligatoires et facultatives, d'apprécier si ces enveloppes sont en adéquation avec les besoins des entreprises ou des acteurs concernés.

Ne résultent-elles pas plutôt d'arbitrages financiers entre les multiples postes de dépenses de la Région, cette dernière estimant ne pouvoir consacrer qu'un certain pourcentage de son budget à l'exécution de la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation et pas davantage ?

Cette incertitude soulève la question du choix des interventions de la Région et de leur concentration sur un nombre limité de cibles stratégiques pour en accroître l'efficacité. Reste à définir lesquelles.

Il faut rappeler que l'enseignement supérieur n'entre pas dans le champ des compétences obligatoires de la Région Ile-de-France. La clarification des compétences, en débat à l'Assemblée et au Sénat, devrait toutefois mettre un terme à la difficulté que la Région rencontre.

En effet, la part que la Région peut consacrer à la SRDEII (stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) est contrainte par plusieurs facteurs :

- ses compétences obligatoires qui impactent fortement le budget régional ;
- les arbitrages financiers à faire entre les nombreuses actions menées dans le cadre de la clause de compétence générale (dans l'attente des modifications que la loi NOTRe²⁹ pourrait apporter au niveau des régions et des départements).

A noter que l'article 2 du projet de loi NOTRe, qui consacre la Région comme la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique, devrait trancher sur la question.

Ainsi la Région serait chef de file et pourrait déléguer cette compétence uniquement par convention aux départements ou aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Si le développement économique est dévolu à la Région comme une compétence obligatoire, des moyens supplémentaires devraient lui être donnés pour s'acquitter de cette mission.

L'article 3 du projet de loi NOTRe confère, en outre à la Région, le rôle de soutien des pôles de compétitivité issus de la loi de finances 2004.

3.2 La Stratégie régionale d'innovation (SRI)

L'Etat et la Région ont élaboré en 2010 une Stratégie régionale de l'innovation visant à soutenir et à développer le potentiel d'innovation des entreprises franciliennes.

Dans ce cadre, trois grands axes de travail sont au cœur de l'engagement que l'Etat et la Région mettent en œuvre dans des actions opérationnelles destinées à donner à l'Ile-de-France un véritable leadership en termes d'innovation.

²⁷ Soutien aux fonds régionaux (323 M€), maintien de l'engagement de la Région au dispositif PM'up et aux plans filières (96 M€), soutien de l'économie sociale et solidaire (29M€).

²⁸ Programme d'action Pacte PME qui doit faciliter l'accès des PME aux commandes des grands comptes publics et privés.

²⁹ Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Ces trois axes stratégiques sont :

- fluidifier le transfert de technologie et le parcours de l'entrepreneur innovant francilien,
- faire de l'Ile-de-France un territoire d'expérimentation des politiques d'innovation,
- faire de l'Ile-de-France la région qui intègre les grands enjeux technologiques, environnementaux et sociétaux.

3.3 Les pôles de compétitivité

Les actions engagées dans le cadre de la SDREI complètent celles dévolues aux pôles de compétitivité.

Les **pôles de compétitivité** sont des clusters (pôles) reconnus individuellement par l'État et définis par la loi de finances de 2005 comme le regroupement sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés, qui ont vocation à travailler en synergie pour faire émerger des projets de développement économique pour l'innovation.

Bénéficiant de subventions publiques et d'un régime fiscal particulier, ils ont vocation à rendre l'économie plus compétitive, rapprocher la recherche privée et publique et développer certaines zones en difficulté, tout en luttant contre les délocalisations et en créant des emplois. On en dénombre 71 en France dont **8 en Ile-de-France**.

3 pôles mondiaux :

- **Finances innovation**, créé en 2007 (couverture des risques, financement des projets industriels, infrastructures de marché, finance sociale et environnementale...) : 15 M€ dont 6,8 M€ de financements publics, 262 membres ;
- **Médicen Paris/Région**, créé en 2005 (neurosciences, oncologie, infectiologie, médecine moléculaire et cellulaire, imagerie biomédicale, sciences et techniques du médicament) : 843 M€ dont 381 M€ de financements publics, 214 membres adhérents : 158 PME, 13 grands groupes, 27 labos et organismes d'enseignement supérieur, plus de 220 projets financés. Ce pôle vise à accroître de 50 % le nombre d'emplois dans le domaine des sciences du vivant et à attirer au moins deux grands laboratoires pharmaceutiques de recherche et développement ;
- **Systematic Paris/Région**, créé en 2005 (automobile et transports, télécoms, sécurité et défense, logiciel libre et outils de conception, développement de systèmes) : 2200 M€ dont 824 M€ de financements publics (Etat, Agence Nationale de la Recherche, BPI France, Fonds européen de développement régional FEDER, EUREKA et collectivités territoriales), 772 membres adhérents : 419 PME, 157 grands groupes, 131 labos et organismes d'ES, plus de 420 projets financés.

2 pôles à vocation mondiale :

- **Cap Digital Paris/Région**, créé en 2006 (ingénierie des connaissances, patrimoine numérique, image, son et interactivité, jeu vidéo, éducation numérique, services et usages, design) : 1200 M€ dont 500 M€ de financements publics, 700 membres adhérents : 620 PME, 300 grands groupes, 50 universités et grandes écoles, plus de 500 projets financés ;
- **Mov'éo**, créé en 2006 (mobilité, automobile, transports, énergie, CO²) : 877 M€ dont 363 M€ de financements publics, 348 membres adhérents : 190 PME, 68 grands groupes 52 labos et organismes d'enseignement supérieur, plus de 160 projets financés.

3 pôles nationaux :

- **Advancity** (ville, aménagement, habitat, construction, mobilité) : 436 M€ dont 162 M€ de financements publics, 240 membres, adhérents : 85 PME, 9 grands groupes, 26 labos et organismes d'ES, plus de 140 projets financés ;
- **ASTech**, créé en 2007 (propulsion et équipements, énergie, matériaux et procédés, architecture véhicules, maintenance aéronautique, formation, moyens d'essais) : 189 M€ dont 81 M€ de financements publics, 251 membres adhérents : 148 PME, 33 grands groupes, 45 labos et organismes d'enseignement supérieur, une quarantaine de projets financés ;

- **Cosmetic Valley**, créé en 2005 (cosmétiques et parfums) : 217 M€ dont 102 M€ de financements publics, 399 membres adhérents : 241 PME, 61 grands groupes, 97 labos et organismes d'enseignement supérieur, une dizaine de projets financés.

Les collectivités territoriales franciliennes ont apporté 41 M€ en 2011 et 46 M€ en 2012 au financement de ces pôles.

De façon générale, les pôles stimulent l'écosystème pour faire émerger des projets, ils jouent aussi un rôle important dans l'évaluation des dossiers, mais la sélection et le financement ne dépendent pas d'eux. C'est donc plus les pôles qui accompagnent les décideurs (PME, Universités, Labos..) que l'inverse sur ces sujets-là.

3.4 Paris Région Entreprises, plate-forme publique de service aux PME/PMI

L'objectif de création de cette plateforme est d'unifier et de globaliser les services du Centre francilien de l'innovation (CFI) et de l'Agence régionale de développement (ARD) pour apporter une expertise et un accompagnement personnalisés aux TPE / PME / PMI et leur permettre de faire le lien avec les organismes de recherche publique, d'intégrer une démarche « design »³⁰, de développer le numérique, de faciliter leur parcours résidentiel (sortie d'incubateur, projet de relocalisation...), de développer leur activité internationale.

Quels que soient le secteur d'activité et les enjeux de développement, la plateforme Paris Région Entreprises apporte dans la durée, des réponses et des services opérationnels qui permettent :

- d'accéder aux bons interlocuteurs et de se connecter aux réseaux professionnels leur permettant de réussir ;
- d'être guidé parmi les ressources/solutions publiques et privées mobilisables ;
- d'intégrer au mieux dans les plans d'actions les meilleurs leviers de développement.

La plateforme Paris Région Entreprises dispose d'expertises spécialisées qui sont mises au service des entreprises pour les aider à saisir les opportunités dans les domaines particulièrement porteurs que sont l'innovation, le développement international, le numérique et le design avec en plus, de manière transverse, une démarche de responsabilité sociale et environnementale.

En 2013, le nombre d'entreprises accompagnées par la plateforme Paris Région Entreprises était de 178, représentant un chiffre d'affaires cumulé de 2,460 milliards d'euros et environ 16 000 salariés. La dynamique médiane des entreprises accompagnées par la plateforme Paris Région Entreprises est de 7 points supérieure à celle d'un échantillon de référence, tant pour l'évolution des effectifs que l'évolution du chiffre d'affaires.

Depuis juillet 2014, la plateforme a évolué pour devenir l'Agence Paris Région Entreprise, dans le cadre d'une fusion / absorption de l'ARD et du CFI, et s'est vue confier une mission d'accélération du développement des entreprises « à potentiel », prioritairement les PME, en mettant notamment l'accent sur l'innovation et le transfert de technologie. Elle devrait également accueillir le « Lieu du Design » et l'Agence régionale du numérique (ARN).

3.5 L'OIN Paris Saclay

Depuis l'implantation, dans les années 50, du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et de la faculté des sciences d'Orsay, le plateau de Saclay a accueilli de nombreux établissements d'enseignement et de recherche publics et privés, ainsi qu'un ensemble puissant de pôles recherche et développement privés.

Cet espace, directement environné par une couronne de zones d'activité (Courtaboeuf, Massy, Vélizy-Villacoublay, Buc, St Quentin, Nozay), regroupant plus de 200 000 emplois, souvent très

³⁰ La « démarche design » (design thinking) vient des Etats-Unis et vise à inciter ingénieurs, décideurs et gestionnaires à faire preuve d'imagination et à intégrer dans leur raisonnement et décisions l'interaction avec l'environnement en favorisant l'économie de moyens. Selon le « design thinking », ce qui est bien pensé est à la fois beau, utile et « économique ». Il ne s'agit pas, à proprement parler, plus d'innover mais de réaliser ce qui est attendu par les consommateurs.

qualifiés, a été retenu pour accueillir, dans le cadre du projet du Grand Paris, un cluster de niveau mondial dédié à l'innovation.

L'ambition de l'opération d'intérêt national (OIN) Paris Saclay est d'y créer un pôle mondial de l'innovation technologique, appuyé sur l'ensemble des ressources de la métropole parisienne.

A cette fin, les opérations d'aménagement et les nouveaux équipements (transports notamment) permettront de rapprocher les établissements d'enseignement et de recherche, les centres de recherche et développement privés, les entreprises et les territoires pour valoriser un potentiel exceptionnel.

Le projet Paris Saclay s'appuie en premier lieu sur l'opération Campus, portée par la fondation de coopération scientifique de Paris-Saclay (FCS), qui regroupe 23 membres, mêlant organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, pôles de compétitivité et communautés d'établissements universitaires (COMUE).

Le Campus repose sur :

- le rapprochement d'établissements d'enseignement supérieur, tels : Centrale Paris, l'ENS Cachan, l'ENSTA, l'ENSAE, Agro Paris Tech / INRA, les Mines et télécoms, le CNRS, HEC, l'ONERA, l'Université Paris sud, Polytechnique, Supélec, l'Institut d'optique et l'Université de Saint Quentin en Yvelines ;
- le brassage dans la proximité, matérialisé par des équipements mutualisés et des lieux de vie partagés, entre les habitants, les étudiants, les enseignants chercheurs et les salariés des entreprises ;
- la liaison recherche/économie par un ensemble de dispositifs dédiés (incubateurs, pépinières, hôtel d'entreprises, centre d'affaire) ;
- l'expérimentation autour de grands établissements (synchrotron soleil, neurospin, nanotech, CEA, centre de recherche EDF).

L'objectif est d'avoir sur le site de Paris Saclay, à l'horizon 2025, 20 % des chercheurs français, dont 20 000 enseignants chercheurs pour encadrer 40 000 étudiants.

Actuellement, au sein de la COMUE de Saclay, les chercheurs représentent 42 % de l'effectif total des personnels enseignants et chercheurs, avec 4 156 personnels concernés³¹.

Cette volonté de synergie est bien illustrée par le PCRI (pôle commun de recherche en informatique).

Inauguré sur le plateau de Saclay, à Gif-sur-Yvette, en novembre 2011, ce pôle rassemble 13 équipes de recherche, dont 7 équipes conjointes, soit 240 personnes au total, issues du centre Inria de Saclay et du LRI (laboratoire de recherche Informatique, unité mixte de recherche entre l'Université de Paris-Sud et le CNRS), qui travailleront au sein de ce bâtiment de 6 000 mètres carrés.

Cette démarche préfigure ce que pourra être le Campus Paris Saclay : un ensemble de grands centres universitaires et de recherche, leaders au niveau mondial et issus de la synergie d'établissements qui étaient autrefois de féroces concurrents.

L'objectif est de renforcer les moyens et la visibilité des établissements concernés : il s'agit également de susciter un développement économique local, dont bénéficieront principalement les TPE / PME, et de favoriser l'innovation, enjeu crucial pour l'économie nationale.

Paris Saclay constitue un projet majeur pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur français pour les 20 prochaines années, dans l'optique d'un renforcement des partenariats entre la recherche et l'entreprise.

³¹ À noter que, statutairement, le service d'un enseignant-chercheur se partage en deux : 50 % enseignement et 50 % recherche. Le service d'un chercheur est entièrement consacré à la recherche.

4. Les attentes des acteurs

Lors de ses auditions, la commission Education, formation, enseignement et recherche s'est efforcée d'identifier les attentes des différents acteurs en vue d'un renforcement des coopérations entre l'enseignement supérieur, la recherche et les TPE / PME.

Ces attentes sont de différents ordres, mais portent essentiellement sur les leviers permettant d'améliorer les relations entre les différentes parties et sur leurs financements.

Elles permettent également d'identifier les contours d'une politique régionale s'appuyant à la fois sur la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation et sur des actions incitatives fortes.

4.1 Au niveau de l'enseignement supérieur et des TPE / PME

Dans ce domaine, les attentes des acteurs concernent les structures d'enseignement supérieur et de recherche, mais surtout la création ou le renforcement des liens avec les entreprises.

4.1.1 Pour une ouverture de l'ESR sur l'entreprise

La nécessaire complémentarité entre les deux mondes doit être marquée dans les structures même de l'enseignement supérieur et de la recherche. La notion de « passerelles » entre enseignement et entreprise est d'ailleurs souvent mise en avant.

Il a été ainsi proposé la création de chaires industrielles ouvertes aux PME (BPI), de favoriser l'intégration d'enseignants issus de l'entreprise (Cetim), de prendre en compte dans le cadre des études la dimension d'un rapprochement « Fac / Entreprise » au travers des enseignements de gestion et de management (Pegastech).

Mais cela reste conditionné par la capacité donnée aux entreprises pour s'ouvrir davantage aux formations du supérieur.

Cette meilleure ouverture passe également par un renforcement des formations en alternance s'accompagnant d'une valorisation du travail des tuteurs (Cetim, UPA).

Dans un même ordre d'idées, la BPI propose de motiver les étudiants à l'accomplissement de parcours de formation pro-industriels, et le Cetim de favoriser l'intégration des thésards dans les TPE / PME, la thèse ayant valeur de projet.

Cette dernière idée rejoint une préoccupation exprimée par la CGT, consistant à développer l'emploi qualifié et maintenir l'expertise technique en entreprise, notamment en y revalorisant la place des ingénieurs et des docteurs. Ces derniers doivent d'ailleurs, selon le Cetim, mieux connaître et mieux être connus du monde industriel.

Car, comme le soulignent les représentants de l'Enseignement supérieur³², l'apport d'étudiants stagiaires en master ou de doctorants, au sein des entreprises, est indéniable pour leur évolution en lien avec les innovations.

Cette question est d'ailleurs au cœur de l'une des 15 mesures du plan « augmenter l'impact économique de la recherche », initié en novembre 2012, par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche « *pour une nouvelle dynamique de transfert de la recherche publique, levier de croissance et de compétitivité* ».

Partant du constat que la France se singularise par un déficit de valorisation du doctorat au sein des entreprises, en dépit des efforts entrepris depuis de nombreuses années, et que le doctorat reste, au niveau international, le standard de référence pour que le transfert des compétences pour l'innovation se fasse depuis l'enseignement supérieur vers les entreprises, le plan vise à s'appuyer sur le dispositif Cifre (convention industrielle de formation par la recherche), comme vecteur du renforcement de l'insertion des doctorants au sein des PME.

³² Cf. contribution des établissements d'enseignement supérieur portée par Mme Franck et M. Hittinger.

Mais même si ces bourses Cifre peuvent constituer un bon moyen d'encourager le recrutement de doctorants au sein des entreprises, des progrès sont encore possibles.

Le développement des réseaux d'anciens élèves peut d'ailleurs constituer, dans ce domaine, un levier d'action efficace (Pegastech).

Mais l'attente la plus récurrente exprimée par différents acteurs concerne une simplification du paysage de la recherche, afin d'en améliorer la visibilité (Cetim, UPA). Le Medef IDF propose ainsi de rationaliser l'offre de formation et de recherche des grands sites universitaires, et d'y inclure plus de formations entrepreneuriales³³. Cette attente recoupe la mesure 7 du plan visant à augmenter l'impact économique de la recherche évoqué supra. Il s'agit de mettre en place le suivi obligatoire d'un cours dédié à l'innovation et à l'entrepreneuriat dans toutes les formations de l'enseignement supérieur.

Car comme le montrent les retours d'expérience internationaux, le facteur culturel est reconnu comme un élément majeur dans la capacité à développer l'innovation. Les enjeux sont relatifs à l'appréhension face au risque et à l'échec, à l'esprit d'entrepreneuriat, à la connaissance des mécanismes d'innovation, etc. C'est pourquoi il est demandé, par le Ministère de l'enseignement supérieur, à tous les sites universitaires, de systématiser les cours sur l'innovation et l'entrepreneuriat au sein des cursus de l'enseignement supérieur.

Il peut même être envisagé de faire en sorte que les structures³⁴ issues de la recherche constituent le point de départ de l'industrialisation de la région (Pegastech). Les représentants de l'Enseignement Supérieur³¹ proposent également de soutenir toutes les initiatives visant à améliorer la lisibilité du système, la valorisation et l'articulation des établissements avec leur territoire.

4.1.2 Pour un renforcement des relations

La plupart des acteurs soulignent la nécessité de renforcer les liens entre l'enseignement supérieur, la recherche et les PME / TPE.

Cette relation forte doit même être pensée en amont de l'enseignement supérieur, voire dès le collège (Cetim).

L'objectif est, à terme, d'obtenir une meilleure circulation de l'information, de faire en sorte que tous parlent le même langage. Pour la CGPME IDF, la définition des moyens de communication et des outils pédagogiques nécessaires à la mise en place d'un langage commun, compréhensible par l'ensemble des acteurs concernés, constitue même un préalable indispensable au nécessaire changement culturel.

La définition d'une stratégie ad hoc s'avère, aujourd'hui, nécessaire pour permettre aux acteurs de comprendre les ressorts de schémas cognitifs différents, alors que ces acteurs auraient beaucoup à gagner à apprendre à réfléchir ensemble et préparer un avenir commun (porteur à terme de développement économique : création d'emploi, développement de nouvelles filières porteuses d'innovation...). La grande majorité des PME / TPE paraît bien trop éloignée des pôles de compétitivité et autres clusters. Si la présence de doctorants en cours de formation (stages) et d'enseignants chercheurs au sein des PME / TPE franciliennes est nécessaire, elle ne suffira pas à créer un langage commun entre ces deux mondes.

Les représentants de l'enseignement supérieur³¹ soulignent que la recherche de liens directs entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, d'une part, et les entreprises, d'autre part, n'est pas toujours à la mesure des enjeux économiques et stratégiques. Si elle est de nature à apporter ponctuellement à chacune des parties les avantages propres à des partenariats ciblés, un rapprochement mieux organisé entre le monde économique et celui des universités est nécessaire. En d'autres termes, les structures d'intermédiation qui permettent de rendre plus lisibles les stratégies d'acteurs et d'obtenir des effets de levier plus conséquents doivent devenir

³³ Sachant qu'en l'état actuel des compétences en matière d'enseignement supérieur, la définition de l'offre de formation relève d'un dialogue entre l'établissement et le MENESR.

³⁴ Quelle que soit leur forme : ETI, PME, association...

les lieux privilégiés de ce rapprochement : pôles de compétitivité, chambres consulaires, agences et services de développement économique des collectivités territoriales sur le versant entrepreneurial, sociétés de transfert, communautés d'universités et d'établissements (COMUE) dans le champ académique, constituent les pivots d'une interaction plus efficace entre le monde universitaire et le monde économique, pour peu que ce rôle soit davantage reconnu.

Cette vision est partagée par d'autres acteurs, telle la CGT qui souhaite favoriser les collaborations à long terme, à l'image des accords cadre conclus par le CNRS, ou les contacts directs entre les laboratoires de recherche et les entreprises.

Les acteurs majeurs du transfert sont les chercheurs, ingénieurs et techniciens de la recherche publique, sans lesquels rien ne peut être réalisé. Contribuer à les mettre en contact direct avec les entreprises les plus proches de l'innovation et du marché, en particulier avec les PME / TPE, sans intermédiaire, est le moyen le plus efficace d'accélérer le transfert et de garantir un impact économique de la recherche. C'est pourquoi le Cetim propose de réaliser un véritable pont entre la recherche académique et l'industrie afin de faire émerger une politique d'innovation accessible à toute l'industrie.

Cette idée est d'ailleurs reprise par la mesure 12 du plan ministériel visant à augmenter l'impact économique de la recherche, qui consiste à augmenter les relations directes entre chercheurs et PME / ETI en créant un réseau social recherche / PME et un dispositif facilitant le conseil des chercheurs auprès des PME

L'activité de conseil des chercheurs auprès des entreprises restant difficile à mettre en œuvre, les dispositions actuelles n'étant pas ou peu adaptées, il est envisagé de mettre en place un réseau social rapprochant chercheurs et entreprises, en parallèle de la simplification des dispositions légales et réglementaires favorisant le conseil par les chercheurs aux PME / TPE.

L'intérêt des pôles de compétitivité est également souligné³¹, comme acteur important dans l'animation et le développement des relations entre les institutions académiques et les entreprises (PME et grands groupes). Si les premières années de leur existence n'ont pas toujours été aussi prometteuses qu'espéré, la plupart d'entre eux ont accompli ces dernières années un important travail en vue de l'élaboration de leur nouveau contrat d'objectif, qui a permis de mobiliser les énergies et de faire émerger des actions et des organisations fédérant l'intérêt de tous.

C'est notamment le cas en santé avec les domaines d'activité stratégique de Medicen ainsi qu'à l'interface TIC/Santé avec des actions partagées entre les deux pôles Medicen et Systematic. Les tâches qui leur sont demandées et les enjeux qu'elles représentent nécessitent de maintenir voire d'accroître non seulement leurs moyens, mais également le nombre de collaborations. Leur rôle devrait être considéré comme essentiel dans le rapprochement entre enseignement supérieur et entreprises de par la capacité d'intermédiation que leur structuration leur fait revêtir en complément des agences de développement économique et des chambres consulaires (cf. l'incubateur Pôle Santé Villejuif - Campus Grand Parc).

Le Medef IDF propose enfin de nouer des relations avec la recherche privée et le monde des entreprises en s'appuyant tout particulièrement sur les pôles de compétitivité, même si la Commission européenne a exprimé, en 2012, quelques doutes sur l'efficacité de certains d'entre eux. En 2015, une nouvelle évaluation, réalisée par un organisme indépendant, devrait permettre d'identifier les plus performants dans cette optique.

Pour la CGPME IDF, une fois ces rapprochements réalisés, il faudra particulièrement veiller à protéger les PME / TPE d'un rapport de force qui leur est fréquemment défavorable, notamment en matière de protection de la propriété intellectuelle de leurs innovations.

4.2 Au niveau des dispositifs de financement

Dans ce domaine, les attentes des acteurs concernent à la fois les dispositifs de financement et les orientations stratégiques ou prioritaires.

4.2.1 Des « outils » à évaluer

Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI), crédit impôt recherche (CIR), grand emprunt national, fondations de coopération scientifique (FCS), sociétés d'accélération de transfert de technologies (SATT), ... autant de dispositifs qui contribuent, de manière plus ou moins efficace, au financement de la recherche au profit des TPE / PME.

Plusieurs acteurs ont ainsi souligné la nécessité d'évaluer et, si nécessaire, de réformer le dispositif du Crédit Impôts Recherche (CGT, Pegastech).

La CGT souligne également l'ambiguïté des financements de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la nécessité de revoir les dispositifs du « grand emprunt » (FCS, SATT...).

Inversement, les acteurs de l'enseignement supérieur³¹ soulignent l'intérêt des trois sociétés accélératrices de transfert technologique de la Région Ile-de-France, qui fédèrent entre elles la plupart des établissements franciliens, réduisant ainsi le nombre d'interlocuteurs pour les entreprises et clarifiant par voie de conséquence les entrées entre les deux mondes.

Les apports financiers, dans le cadre de la maturation des projets, sont également un véritable accélérateur du transfert des innovations vers des entreprises en réduisant notamment les apports initiaux pour chacune des parties. Par voie de conséquence les risques pris par les entreprises dans le cadre de l'innovation apparaissent réduits.

Le Medef IDF souhaite également une évaluation des financements réalisés au travers de la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI). En 2015, une évaluation et un bilan détaillé de la SRDEI en cours, et qui arrive à son terme, devront être dressés afin de poursuivre les actions positives dans les années à venir, en les amplifiant au besoin, et en abandonnant celles qui n'ont pas eu les effets escomptés.

Pour garantir son objectivité, ce bilan pourrait être établi par une autorité indépendante (cabinet d'audit spécialisé intervenant sous la direction d'un comité représentatif des acteurs lui-même indépendant du Conseil régional) et à partir d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des politiques suivies et des dépenses correspondantes. Il devra permettre de savoir concrètement combien d'entreprises viables ont été créées grâce à l'intervention régionale, combien de brevets ont été développés, combien de thèses ont été soutenues, combien d'articles scientifiques ont été publiés, combien d'emplois ont été créés.

Ce bilan sera également l'occasion d'actualiser les données quantitatives et qualitatives sur l'état de la R&D en Ile-de-France³⁵.

De son côté, l'Union professionnelle artisanale d'Ile-de-France (UPA IDF) souligne l'intérêt du soutien financier aux incubateurs d'entreprises, qui favorisent l'éclosion de nouvelles TPE / PME (appui au développement, levée de capitaux, formation à l'entrepreneuriat).

Elle souhaite également la poursuite, au sein de la SRDEI, et en complément avec les actions combinées de l'Etat, d'un travail de mise en lumière et de soutien concret du potentiel d'innovation des entreprises artisanales.

³⁵ La plupart des données figurant dans le rapport du Conseil régional de septembre 2014, portant sur « l'évaluation de la SRDEI et bilan des actions mises en œuvre » datent de 2012.

4.2.2 Quelle politique de financement ?

L'idée d'accroître, dans toute la mesure du possible, les moyens publics d'intervention et de les concentrer sur des actions ciblées, jugées stratégiques, est partagée par de nombreux acteurs.

Il s'agit de revoir l'équilibre des financements en faveur de l'innovation (Cetim), d'aider le capital amorçage (Pegastech) ou encore de focaliser des moyens sur quelques activités stratégiques, établies en lien avec les pôles de compétitivité. Il sera cependant important, comme le soulignent les représentants de l'enseignement supérieur³¹, de pouvoir maintenir un certain niveau d'intervention pour soutenir des projets créateurs de valeur hors des grands domaines stratégiques.

De leur côté, le Medef IDF et la CGPME IDF suggèrent de concentrer et d'accroître la lisibilité des différentes ressources financières disponibles dans notre région (qu'elles proviennent de la Région, des départements, communes, intercommunalités) et sur un nombre limité de cibles stratégiques et de dispositifs d'appui³⁶ concertés avec les acteurs concernés : enseignants, chercheurs et entreprises. Un tel effort de rationalisation doit être conduit pour éviter la dispersion des moyens et un sentiment de « saupoudrage ». Dans le cadre d'une réforme territoriale qui supprimerait, dans notre région, un ou plusieurs étages du millefeuille territorial, l'ensemble des aides (y compris celles des intercommunalités) devraient être concentrées sur la Région pour constituer une véritable force de frappe à la hauteur de l'importance de l'enjeu.

Le Medef IDF propose également de centrer les interventions régionales sur les PME / PMI qui sont susceptibles de devenir des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Il s'agit d'affiner les critères de l'aide régionale de telle sorte qu'elle profite plus particulièrement aux entreprises qui, ayant choisi la spécialisation et la concentration de leurs activités sur un cœur de métier, présentent un projet de développement à long terme, et sont, dès lors, en capacité d'exporter et de consacrer une part significative de leurs dépenses à la recherche et au développement (R&D).

Dans ce domaine, la CGPME IDF propose de tenir aussi compte des critères suivants :

- le secteur d'activité ;
- la dimension du marché ;
- la capacité de présence sur un marché international ;
- l'accès aux nouvelles technologies de l'information et des communications.

Il faut également encourager le regroupement des multiples structures d'amorçage et d'accompagnement (conseils, équipements, services, accueil) aux créateurs³⁷, pour accroître leur efficacité et réaliser des économies d'échelle, sur le modèle de Paris Région Entreprises (cf. § 3.4).

La CGPME IDF souligne la nécessité, pour les PME / TPE souhaitant investir dans la coopération avec le monde de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, d'avoir un accès facilité aux financements publics et privés, aux incitations fiscales. Si la gestion par la région francilienne des fonds européens (FSE, FEDER...) est une opportunité pour la mise en place d'une politique dédiée, d'autres dispositifs comme les crédits impôt recherche ou mécénat, les fondations attachées, les fonds de dotations de coopération scientifique et la création de chaires industrielles... paraissent insuffisamment connus des PME / TPE.

Il convient aussi de privilégier les initiatives mutualisées dans l'attribution des aides publiques, voire de carrément subordonner leur attribution à une démarche de mutualisation en aidant à financer plutôt l'investissement que le fonctionnement.

Cet effort de rationalisation vaut également pour les canaux de financement, dont il est possible de réduire le nombre et les gouvernances multiples (Cetim).

³⁶ Notamment ceux portés par les Chambres de commerce, les Chambres des métiers et de l'artisanat, les Chambres d'agriculture.

³⁷ Par exemple la Ville de Paris qui a mis en œuvre un dispositif de financement de l'amorçage en direction des incubateurs (Paris Initiative Amorçage), ou le département de l'Essonne qui finance des équipements de recherche.

Plusieurs acteurs ont en effet souligné les difficultés rencontrées en matière d'obtention de financements et la nécessité d'améliorer la « signétique » (vitesse de discussion des contrats) pour éviter la perte de marchés (Pegastech).

4.3 En faveur d'une politique régionale

Au-delà des questions d'organisation ou de financement, il existe une réelle attente des acteurs du monde de l'entreprise en faveur d'une politique régionale contribuant au renforcement des liens entre l'enseignement supérieur, la recherche et les TPE / PME.

L'idée première est de mettre en cohérence l'ensemble des actions menées au sein de l'Ile-de-France, à tous les niveaux d'administration territoriale, pour qu'elles concourent à une stratégie de développement économique et d'innovation globalement cohérente pour l'Ile-de-France. Il est en effet nécessaire d'enrayer la désindustrialisation de la région³⁸ et de la réindustrialiser en appuyant la création et la croissance des PME / PMI ainsi que le développement des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Ce renouveau industriel est essentiel pour rééquilibrer une économie francilienne fortement tertiaisée (plus de 80 % des entreprises franciliennes appartiennent au secteur tertiaire)³⁹.

Parce qu'elle est complémentaire de celle de l'Etat, le Medef IDF souhaite que la stratégie régionale concentre ses efforts sur les entreprises industrielles (PMI et ETI) qui innovent :

- en identifiant les domaines technologiques d'avenir sur lesquels se mobiliser (la ville de demain, la santé, ou les transports par exemple) ;
- en les soutenant financièrement, sous forme d'apport en fonds propres, de garanties, de conseils et d'appui technique et technologique, aides à l'exportation, à la formation professionnelle et à l'apprentissage ;
- en appuyant particulièrement les filières à forte valeur ajoutée et celles appartenant aux éco-industries.

Pour le Medef IDF, cette identification est l'affaire du secteur public mais également des acteurs privés, notamment les très grandes entreprises qui ont une responsabilité pour stimuler la création d'entreprises, financer l'enseignement supérieur et la recherche et accompagner leurs sous-traitants vers le seuil des ETI et l'investissement technologique.

Pour la CGPME IDF, il apparaît même indispensable d'associer en amont les syndicats professionnels de branches, pour conduire cette réflexion de manière sectorielle.

Les uns et les autres sont, en effet, bien placés pour estimer les besoins futurs de l'économie, connaître l'évolution des marchés et mesurer les investissements nécessaires en matière de R&D.

Et il semble donc opportun de les associer plus étroitement aux orientations et à la définition de la prochaine Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI), en interrogeant par exemple les centres R&D des grandes entreprises pour leur demander :

- ce qu'ils auraient envie de créer s'ils disposaient de plus de moyens financiers et de temps ;
- les priorités en matière de recherche sur lesquelles il conviendrait d'investir ;
- les domaines d'innovation devenus obsolètes qu'il faudrait abandonner.

Pour enrayer la désindustrialisation de la région et la réindustrialiser, il est donc possible d'orienter la stratégie régionale, en complément de celle de l'Etat, dans les directions suivantes :

- l'appui à la création d'entreprises, en accompagnant techniquement (expertise et conseils) et financièrement les porteurs de projets, les TPI et les PME / PMI. Les initiatives (publiques et privées) dans ce domaine sont nombreuses. Il faut les recenser précisément, les sélectionner et appuyer les plus efficaces d'entre elles pour amplifier leur action ;

³⁸ En même temps qu'elle se « tertiarisait », l'Ile-de-France s'est désindustrialisée. Le poids de l'Ile-de-France dans l'emploi industriel français est passé de 18% à 14%.

³⁹ Avec une surreprésentation des entreprises spécialisées dans les services aux entreprises : près de 30% soit 2 fois plus qu'en Province.

- la sélection⁴⁰ et l'appui à des projets de recherche collaboratifs, susceptibles de déboucher sur la production de nouveaux biens et services. Sur ce point, la Région pourrait soutenir et s'appuyer sur les « business angels » dont c'est la mission ;
- l'encouragement et le développement des éco-industries : l'industrie francilienne doit être en mesure de saisir les nouvelles pistes de développement nées du Grenelle de l'environnement et de les transformer en véritable « révolution industrielle ». Le recyclage et la valorisation des déchets, les nouveaux procédés de traitement de l'eau et de l'assainissement, le développement des énergies renouvelables, les nouveaux matériaux améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments, les composantes de la filière photovoltaïque, les nouveaux procédés de lutte contre les pollutions sols, eau, air, bruit... constituent autant d'opportunités de rebond industriel ;
- l'utilisation effective et la commercialisation des résultats de la recherche en axant le soutien financier sur les phases de développement, d'industrialisation et de mise sur le marché des innovations, en laissant aux chercheurs une marge de liberté et d'indépendance suffisante pour découvrir ce qu'ils n'attendaient pas forcément de leurs travaux. A cet effet l'action régionale doit permettre d'améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre de formation et de recherche des grands sites universitaires (en particulier à l'international)⁴¹.

Le fait d'avoir une politique régionale dans ces domaines doit également permettre d'identifier les acteurs et les outils redondants en vue de leur élimination, mais aussi la détermination des secteurs technologiques créant du lien entre enseignement supérieur, recherche et innovation en entreprise, sur lesquels la Région Ile-de-France aurait intérêt à concentrer ses efforts en n'en retenant si possible qu'un petit nombre.

Pour l'Union professionnelle artisanale d'Ile-de-France (UPA IDF), cette politique régionale doit également :

- valoriser les exemples d'entreprises artisanales innovantes ;
- centrer les interventions régionales sur les entreprises souhaitant innover, exporter ou dont une part significative du budget est consacrée à la recherche et au développement ;
- soutenir l'excellence numérique francilienne et la mettre en lumière auprès des entreprises artisanales en tant que levier de croissance et moteur de l'innovation ;
- désigner des domaines technologiques d'avenir sur lesquels se mobiliser (le Grand Paris, l'Exposition universelle) et les appuyer financièrement en associant et impliquant les entreprises artisanales, leur savoir-faire et expertise sur ces projets à haute valeur ajoutée.

L'UPA IDF propose ainsi que cette puissante dynamique en faveur de l'innovation et des entreprises artisanales soit mise en œuvre sous l'égide d'un comité de pilotage, intégrant un panel large d'acteurs concernés, et chargé concrètement d'un réel suivi ainsi que de la formulation d'évaluation de la politique menée.

A l'heure où la diffusion et l'usage d'internet augmentent de manière exponentielle, la CGPME IDF propose de développer un portail internet piloté par la Région (de type observatoire francilien) qui rendrait accessible de manière pédagogique les axes des programmes de recherche et développement, ainsi que les dispositifs de financement existants, les incitations fiscales, ou encore des témoignages de PME / TPE ayant une expérience dans ce domaine.

⁴⁰ Après appel à projets, compétitifs et dans une approche de marché.

⁴¹ Comme le dit la DRRT dans son audition par le CESER « conférer une plus grande visibilité de l'extérieur mais surtout une plus grande cohérence à l'intérieur ».

Conclusion

A l'issue de ses travaux, la commission Education, formation, enseignement et recherche a identifié des axes potentiels d'action du Conseil régional, afin de développer les relations entre l'enseignement supérieur, la recherche et les TPE / PME.

Ceux-ci pourront, le cas échéant, être intégrés dans la future SRDEII (stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation).

Faciliter les partenariats de recherche

Même si les universités ont développé, ces dernières années, leurs coopérations avec le monde de l'entreprise, des progrès restent possibles dans ce domaine, notamment en direction des TPE / PME.

Afin de renforcer la mise en réseaux des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche avec ceux des entreprises, il est envisageable de créer une instance spécifique de réflexion et de préconisations.

Réunissant une large représentation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des acteurs économiques et du Conseil régional, elle serait un lieu de partage de réflexions et d'échanges, chargé d'impulser des projets communs et de définir une vision prospective, à l'instar du Parlement du savoir, institué en septembre 2013 par le Conseil régional du Nord Pas-de-Calais.

Afin de rapprocher le monde de la recherche des TPE / PME et de susciter l'envie de R&D et d'innovation au sein de ces entreprises, il est également souhaitable d'impliquer les étudiants de master et les doctorants dans la réalisation d'un diagnostic R&D / innovation de l'entreprise qui les accueille.

La Région Ile-de-France pourrait jouer un rôle moteur dans la mise en relation de ces étudiants et jeunes chercheurs avec les entreprises.

Améliorer les transferts de technologies au profit des TPE / PME

Il est nécessaire de créer les conditions permettant de multiplier les contacts directs entre les TPE / PME et les acteurs de la recherche, qu'il s'agisse des chercheurs et ingénieurs de la recherche publique ou, plus généralement, les structures telles que les sociétés accélératrices de transfert technologique (SATT), les instituts de recherche technologiques (IRT) ou les instituts Carnot.

Il convient de noter que les SATT d'Ile-de-France, fédérant entre elles la plupart des établissements d'enseignement supérieur franciliens, elles contribuent ainsi à réduire le nombre d'interlocuteurs pour les entreprises, clarifiant par voie de conséquence les entrées entre les deux mondes et facilitant les transferts de technologie.

La Région Ile-de-France pourrait, dans le cadre de la SRDEII, envisager la création d'un dispositif similaire concernant les grands organismes de recherche (CEA, CNRS), s'appuyant notamment sur les centres techniques, les pôles de compétitivité et le monde consulaire, afin de créer les conditions d'émergence de projets de recherche et d'innovation, favorisant la compétitivité et le développement durable des TPE / PME.

Avoir une politique de financement cohérente, visible et accessible

L'action de la Région en matière de soutien financier à l'enseignement supérieur et la recherche, dans une perspective de meilleures relations avec les entreprises, ne doit pas s'évaluer à l'aune des seuls moyens. Il s'agit avant tout de privilégier la cohérence, la concentration sur des objectifs prioritaires et la coordination des investissements.

La première mesure passe donc par la création d'un « guichet unique » auquel pourront s'adresser les TPE / PME en matière de soutien à l'innovation, à la recherche et au développement.

Le dispositif Cifre (convention industrielle de formation par la recherche), véritable vecteur du renforcement de l'insertion des doctorants au sein des TPE / PME, doit être également renforcé, éventuellement en lien avec la gestion des fonds FSE (Fonds social européen) par la Région.

Miser sur les pôles de compétitivité les plus performants

La cohérence technologique et scientifique des pôles de compétitivité doit permettre de mieux organiser une politique de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur au profit du développement stratégique et économique des TPE / PME.

Dans un même ordre d'idées, la Région doit s'impliquer dans la réalisation de l'opération d'intérêt national Paris-Saclay, qui regroupera, à terme, sur un même site, un potentiel de recherche scientifique exceptionnel ainsi que de nombreuses entreprises à la pointe de l'innovation, dans un objectif de mutualisation des moyens et des compétences.

La Région doit également accompagner les autres pôles du territoire francilien et participer au rééquilibrage des forces au Nord comme à l'Est de l'Île-de-France, où des liens entre le monde académique et les TPE / PME sont déjà initiés.

Annexe

- Glossaire -

Glossaire

ARD : Agence régionale de développement
ARN : Agence régionale du numérique
CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
Cetim : Centre technique des industries mécaniques
CFA : Centre de formation des apprentis
CFI : Centre francilien de l'innovation
CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche
CIR : Crédit impôt recherche
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COMUE : Communautés d'universités et d'établissements
CPER : Contrat de plan Etat / Région
DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
DIM : Domaines d'intérêt majeur
DIRD : Dépense intérieure de recherche et de développement
EPL : Etablissement public local d'enseignement
ENS : Ecole normale supérieure
ENSAE : Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique
ENSTA : Ecole normale supérieure de techniques avancées
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
EPCS : Etablissement public de coopération scientifique
ESR : Enseignement supérieur et recherche
ETI : Entreprise de taille intermédiaire
FCS : Fondation de coopération scientifique
FEDER : Fonds européen de développement économique et régional
HEC : Ecole des hautes études commerciales
HéSam : Hautes études Sorbonne arts et métiers
INRA : Institut nationale de la recherche agronomique
LRI : Laboratoire de recherche informatique
MENESR : Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche
NOTRe : Nouvelle organisation territoriale de la République
OIN : Opération d'intérêt national
ONERA : Office national d'études et de recherches aérospatiales
PACTE : Programme d'action Pacte PME
PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
R&D : Recherche et développement
SATT : Sociétés d'accélération de transfert de technologies
SFIC : Secteur à forte intensité de connaissance
SRDEI : Stratégie régionale de développement économique et de l'innovation
SRDEII : Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
SRI : Stratégie régionale d'innovation
Supélec : Ecole supérieure d'électricité
UPA : Union professionnelle artisanale



Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

www.ceser-iledefrance.fr